



REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account-Niger

(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°054/10-2022/PCA-

**RESOLUTION SPECIALE N°027/10-2022 ADOPTEE PAR CONSULTATION A
DOMICILE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM
CHALLENGE ACCOUNT-NIGER.**

Sous-Comité de Passation des Marchés 

EN DATE DU 28 Octobre 2022,

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

CONSIDÉRANT la résolution N°05 adoptée lors de la seizième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 2022 portant création d'un Sous-Comité de Passation de marché pour la validation des Contrats concernant la sixième (6^e) année du Compact ;

CONSIDÉRANT ENFIN que la résolution spéciale n°27/10-2022 a fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil à travers le Sous-Comité de Passation des Marchés et qu'elle a été approuvée par tous les membres;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par les présentes que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LA RÉOLUTION SPECIALE CI-APRÈS** .:

RESOLUTION SPECIALE N°027/10-2022/MCA-Niger : « Le Conseil d'Administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat N° IR/IPD/3/NCS.254/21 pour la mise en œuvre des activités genre et inclusion sociale (GIS) dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la RN7 ».

- (a) Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre la présente Résolution dans la limite de leurs compétences respectives.

A signé


Nom : Ibrahim SANI ABANI
Titre : Président du Conseil d'Administration

